



Conseil communal 28 novembre 2019

Question orale de Mme Estela Costa, conseillère communale, concernant « l'attractivité commerciale de la chaussée de Waterloo et le marché de la rue du Fort »

Mondelinge vraag van Mevrouw Estela Costa, gemeenteraadslid, betreffende “de commerciële aantrekkelijkheid van de Waterloosesteenweg en de markt van de Fortstraat”

Mme Estela Costa, conseillère communale – Groupe LB : Nous constatons depuis un certain temps un manque de diversité, voire une baisse de qualité, des commerces qui se situent chaussée de Waterloo, entre la Barrière et la Porte de Hal. Nous trouvons dans la même rue : 3 snacks, 4 bric-à-brac, 2 magasins de collation à prix bradés ou encore 4 magasins de chaussures. Cette non-diversité et baisse de qualité sont des obstacles à l'attractivité du quartier et aux besoins de nos habitants. Nous savons évidemment que les causes sont multiples et que beaucoup d'artères commerciales situées dans des quartiers similaires subissent le même sort.

Monsieur l'Échevin, pouvez-vous nous expliquer la politique menée dans ce domaine par votre prédécesseur et vous-même ? Comment pensez-vous pouvoir amener des commerces de qualité et plus de diversité commerciale dans cette artère ?

Avez-vous une vue sur de nouvelles implantations commerciales susceptibles de redynamiser la chaussée de Waterloo ?

Avez-vous des contacts avec les représentants des commerçants et savez-vous s'ils sont organisés pour prendre des initiatives en vue d'améliorer leur attractivité commerciale ?

Je m'interroge aussi sur le déclin de notre vieux marché de la rue du Fort.

Certains mettent en cause le dynamisme de la société du placeur, d'autres, le manque d'intérêt des ambulants. Mais, peu importe la raison, nous constatons que le marché de la rue du Fort est en voie de disparition.

Pouvez-vous nous dire ce qui a déjà été entrepris et ce que vous envisagez de mettre en œuvre pour redonner vie à ce marché qui était autrefois un lieu de rencontre entre ce que certains appelleront le « bas » et le « haut » de Saint-Gilles ?

Pouvez-vous nous préciser quand expire le contrat du placeur et quand sera lancé le nouveau marché public d'attribution ? Le futur cahier des charges prévoira-t-il des mesures spécifiques en vue de redynamiser l'attractivité du marché de la rue du Fort ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Je vous transmettrai par écrit la réponse relative au contrat du placeur et au renouvellement du marché d'attribution, qui ne figurait pas dans la question initiale que vous avez déposée.

Ceci étant, votre question soulève des éléments préoccupants et, en tant qu'échevin du Développement économique, je les partage.

Elle comprend trois volets – le marché de la rue du Fort, celui du Parvis et la chaussée de Waterloo – qui renvoient des réalités différentes.

Pour ce qui est de la chaussée de Waterloo, je pense qu'il convient de la diviser en deux parties : celle qui va de la Porte de Hal au Parvis (sur laquelle vous m'interpellez) et celle qui va du Parvis à la Barrière.

Selon moi, le premier tronçon est en assez bonne santé. Ces dernières années, de nouveaux commerces attractifs et dynamiques s'y sont ouverts – deux magasins bio, un boulanger (La Boule), plusieurs épiceries qui jouent un rôle de proximité, un torrificateur, un magasin de vêtements, quelques horeca et bar... En tout cas, c'est un axe qui compte peu de vides locatifs.

Le second tronçon – qui va du Parvis à la Barrière – est, en effet, plus problématique. Depuis une dizaine d'années, cette artère a perdu progressivement son rayonnement régional. Il reste quelques enseignes – Zeeman, Neuhaus, un Brico – et des commerces qualitatifs et renommés – un boulanger, un fleuriste, un boucher.

Par ailleurs, j'utiliserais le mot « qualitatif » avec prudence car certains magasins répondent à des demandes et des besoins.

En revanche, on y observe de nombreux vides locatifs, ce qui constitue un réel problème. Pourtant, c'est un tronçon qui a beaucoup de potentialités : il est pas mal fréquenté et est proche du Parvis.

Parmi les points négatifs, on cite souvent l'étroitesse des trottoirs, la propreté à certains endroits, un sentiment d'insécurité parfois. Ce sont des éléments sur lesquels on peut agir. Le réaménagement de la voirie, qui est à l'étude, pourrait avoir un impact positif.

Cependant, la situation de la rue du Fort est davantage préoccupante. C'est une rue que l'on n'est pas obligé d'emprunter, elle n'a pas d'attractivité naturelle à cause de sa proximité avec la chaussée de Waterloo et souffre aussi de la diminution de l'activité du marché du Parvis.

Ce marché connaît une érosion depuis de longues années. En 2014, la redevance des ambulants s'élevait à 175.000 euros contre 140.000 en 2016. Durant la période des travaux, elle tombait à 96.000. Il faut noter que la rénovation du Parvis ne s'est pas accompagnée d'une renaissance. La restructuration du marché, proposée par le Collège précédent, destinée à le revitaliser n'a pas porté ses fruits. Nous devons donc réfléchir à des solutions.

Vous me demandez ce qu'il est possible de mettre en place. Il faut savoir que les leviers de la commune sont limités. Nous n'avons pas la possibilité de choisir les commerces qui s'installent. Toutefois, la Régie foncière rénove des bâtiments à hauteur de la Barrière. Dans ce contexte, nous allons lancer des appels à projets et nous pourrions en sélectionner un qui ait du sens pour le quartier.

On a d'autant moins de possibilité d'agir que les commerçants ne sont plus propriétaires de leur magasin, et nous avons assez peu de contacts avec les propriétaires qui souvent ne résident pas dans la commune et s'impliquent très peu dans la vie du quartier.

Ceci étant, il existe des pistes sur lesquelles travailler. Nous pouvons travailler sur l'image et l'identité du quartier, nous pouvons organiser des événements. Nous collaborons beaucoup avec la Région et, en particulier, avec hub.brussels, qui dispose d'une base de données exhaustive sur les rez-de-chaussée libres... Ce sont, malgré tout, des leviers limités.

Nous devons réfléchir à une stratégie sur le long terme pour redynamiser les quartiers, en associant tous les partenaires (hub.brussels, Village partenaire, Coopcity et d'autres qui travaillent sur l'entreprise durable) et, surtout, les commerçants eux-mêmes.

J'ai évidemment des contacts avec eux, ainsi qu'avec leurs associations. J'en ai déjà rencontré beaucoup et je dois en rencontrer encore. Il faut se rappeler que je ne suis échevin que depuis deux mois...

Nous cherchons avec hub.brussels à relancer les associations de commerçants. Nous avons notamment un projet dont le but est d'identifier l'emprise que doit avoir une association de commerçants. Est-ce logique d'avoir une association de commerçants à la chaussée de Waterloo et une autre à la rue du Fort ? Ne serait-il pas préférable qu'elles fusionnent ?

En tant qu'écologiste, je pense que ces quartiers possèdent aussi de bonnes opportunités en terme de développement durable. Je ne songe pas seulement aux magasins de produits bio mais aussi à des commerces de réparation, récupération, réutilisation, qui s'inscrivent davantage dans une logique d'économie circulaire. Nous avons à Saint-Gilles tout ce qu'il faut pour y parvenir.

Je pense que nous devons agir prudemment sur la base d'un bon état des lieux. Nous n'avons plus droit à l'erreur car, si on intervient à nouveau sur le marché du Parvis, en en modifiant l'emprise et les horaires, sans obtenir de résultats positifs, cela risque de faire beaucoup de dégâts, dont pâtiront les ambulants qui sont encore là aujourd'hui.

C'est pourquoi je souhaite consulter et travailler avec les différents acteurs qui possèdent une expertise.

Enfin, le contrat du placeur a débuté en janvier 2013 et se terminera en 2022. Ce sont des concessions de neuf ans.

Mme Elisa Sacco, conseillère communale – groupe PTB : Nous avons participé à un groupe de travail avec M. El Ghabri. Parmi les problèmes soulevés figurait l'augmentation des prix pratiqués au marché du Parvis. Beaucoup de gens l'ont délaissé au profit du supermarché, finalement moins cher.

Je n'entends pas cette préoccupation dans votre réponse. Que pouvez-vous faire pour que les prix pratiqués soient abordables pour les gens du quartier ? Les marchés bios ne répondent pas à ces

critères. Moi-même, alors que je fréquentais assidument ce marché, je n'y vais plus car il est devenu hors de prix !

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Je m'étonne que cette question, qui porte en quelque sorte sur un bilan, soit posée à un échevin entré en fonction il y a deux mois à peine.

Comme j'ai été mentionné, je me permets d'intervenir.

Les constats posés pour la rue du Fort sont justes et M. lammarino a bien identifié notre faible marge de manœuvre. Il faut aussi se rendre compte que la situation n'est pas neuve, elle existe depuis quelques années et, lorsqu'on a peu de leviers, mal les utiliser peut parfois aggraver les choses. Lorsque la décision a été prise de réformer le marché – à laquelle nous nous sommes opposés à l'époque depuis les bancs de l'opposition – peut-être n'a-t-on pas fait les bons choix, notamment pour la rue du Fort. Je pense entre autres au zonage du marché. Il a été décidé que la rue du Fort serait réservée aux textiles, le petit Parvis, aux fleurs et produits de terroir et le grand Parvis, aux fruits et légumes.

Dans un marché, il faut de la diversité. La spécialisation a parfois tendance à casser un marché. Ces choix ont été posés et ce n'est pas la faute du placier, qui ne fait qu'exécuter les décisions de l'autorité communale, à savoir le Collège et le Conseil.

Aucun maraîcher ne remet en cause la nécessité de réorganiser le marché, peu souhaitent rompre avec la logique de spécialisation. En revanche, tous s'interrogent sur le moment le plus opportun pour le faire : avant l'été ? avant l'hiver ? après ? Ce n'est pas évident et, comme M. lammarino l'a dit, on n'a plus droit à l'erreur. Si on fait mal les choses, le marché va mourir.

Sur cette question, j'appelle vraiment à une forme de consensus car il y a très peu d'idéologie dans l'organisation d'un marché mais beaucoup de pragmatisme.

Mme Sacco a partiellement raison lorsqu'elle dit que les gens ne retrouvent pas les produits dont ils ont besoin. Un marché, c'est une offre et une demande. S'il y a beaucoup de textiles sur le marché de Saint-Gilles, c'est parce qu'il y a une demande. Ne soyons pas dogmatiques dans notre désir de réorganisation, on ne change pas une sociologie en changeant l'organisation d'un marché.

Si on applique le principe élémentaire qui consiste à proposer des produits qui rencontrent la ou les demandes des habitants, on retrouvera peut-être une vigueur perdue ces dernières années.

Mais demander au nouvel échevin, voire à son prédécesseur qui n'était en place que depuis six mois, de changer une situation qui existe depuis des années et a eu tendance à s'aggraver à la suite des décisions prises, c'est n'est pas très raisonnable.

M. Marc Naether, conseiller communal – groupe MR : Monsieur le président, normalement l'article 50 du règlement d'ordre intérieur ne prévoit pas que d'autres orateurs ou groupes interviennent dans une question orale.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Doit-on s'attendre à ce que les choses se déroulent de cette manière ou allez-vous faire respecter le règlement ?

M. le président : Rassurez-vous, monsieur Naether, c'est exceptionnel. C'est dû en partie au fait que M. El Ghabri est l'ancien échevin du Développement économique qui vient de céder ses fonctions.

M. Marc Naether, conseiller communal – groupe MR : Le problème n'est pas que M. El Ghabri ait répondu. Mais qu'un autre groupe ait posé des questions supplémentaires.

M. le président : Vous avez raison, monsieur Naether. Nous serons plus vigilants à l'avenir.

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Je voudrais dire à Mme Sacco que j'ai peut-être parlé de magasins bio mais j'ai aussi précisé qu'il fallait être prudents sur le terme de « qualitatif » car il y avait des magasins qui répondaient à des demandes et des besoins.

Je n'ai jamais dit que le marché devait s'orienter vers du bio. Je n'ai donc pas très bien compris ce procès d'intention.

Question orale de M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal, concernant « le nouveau contrat de quartier de la gare habitante à Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van de Heer Mohamed El Ouariachi, gemeenteraadslid, betreffende “de nieuwe wijkcontract van de bewoonde stationsbuurt te Sint-Gillis”

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – Groupe LB : Nous avons appris qu’il est question d’un nouveau contrat de quartier à Saint-Gilles : le contrat de quartier de la gare habitante. C’est une excellente nouvelle et la réalisation d’un des engagements de l’accord de majorité.

Quel est le périmètre exact concerné par ce contrat de quartier ?

Pourquoi l’avoir choisi et quels en sont les enjeux prioritaires ?

À quel montant s’élèvera le subside ?

Quelle est la prochaine étape et quand démarrera le programme de ce nouveau contrat de quartier ?

M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB : Nous avons en effet reçu récemment l’autorisation de lancer un nouveau contrat de quartier durable. C’est une bonne nouvelle.

En mai dernier, la commune a introduit un dossier de candidature à la Région pour le « quartier de la gare habitante ». Il y a trois semaines, le gouvernement régional a pris la décision d’octroyer à trois communes – Schaerbeek, Anderlecht et Saint-Gilles – un nouveau contrat de quartier durable.

Je profite de la question pour remercier les porteurs du dossier au sein de l’administration, ainsi que tous ceux qui se sont investis dans l’élaboration de ce projet et la rédaction du dossier, parce que, selon mes sources, la Région a estimé que c’était le meilleur dossier. Notre candidature a donc été peu discutée.

Le périmètre de ce contrat de quartier se situe à l’intérieur de la zone de revitalisation urbaine (ZRU), ce qui était obligatoire. Il est délimité au nord-ouest par la frontière avec la commune d’Anderlecht ; au nord-est, par la frontière avec la Ville de Bruxelles ; au sud-ouest, par la frontière avec la commune de Forest et au sud-est, par la chaussée de Forest et la rue Fernand Bernier.

Intervenir sur ce périmètre en priorité repose sur plusieurs constats et enjeux. Le diagnostic réalisé tend à démontrer qu’il concentre des facteurs sociaux, économiques et environnementaux, ayant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Il convient de souligner qu’une large portion de ce périmètre, située au nord-ouest et séparée du reste de la commune par les infrastructures de la gare, n’a jamais fait l’objet d’un contrat de quartier.

C’est aussi un périmètre avec une structure particulière mais cohérente du point de vue urbanistique – le fameux damier – et qui a connu ces dernières années une nouvelle dynamique tant au niveau économique que de l’habitat et de la mobilisation des habitants et du secteur associatif.

Dans les prochaines années, il devrait subir de nouvelles mutations avec l'arrivée du métro et la rénovation de la gare. Cela implique qu'en tant que commune nous les anticipions mais aussi que nous veillions à ce qu'elles se déroulent en tenant compte des quartiers alentours.

Le contrat de quartier durable « gare habitante » permettra de compléter utilement et harmonieusement les moyens importants que d'autres niveaux de pouvoir et opérateurs vont consacrer à la zone. Il devrait aussi offrir aux habitants de meilleures possibilités de se loger décentement à des prix abordables.

Il aura également pour objectif de procéder à diverses interventions sur l'espace public afin d'accroître les espaces verts au sein de ces quartiers et d'y renforcer la mobilité douce.

Enfin, en mobilisant les acteurs locaux et en créant de nouvelles infrastructures de proximité, nous souhaitons que le contrat de quartier soit un levier pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

La Région prévoit un montant de 14 millions d'euros. Cela représentent 95% du budget disponible pour ce nouveau contrat de quartier ; la commune devra apporter les 5% complémentaires.

Depuis le feu vert de la Région, nous avons pris l'initiative, en collaboration avec le maître-architecte, de lancer le marché pour désigner le bureau d'études qui élaborera le dossier et le programme de base du contrat de quartier. Nous souhaitons ne pas perdre de temps et le Collège devrait le désigner cette année encore, soit le 23 décembre. Nous mettons tout en œuvre pour tenir ce délai.

En janvier 2020, le lancement du contrat de quartier sera préparé avec le bureau désigné et nous convoquerons une première assemblée générale afin de réunir les habitants de ce périmètre et créer le comité d'accompagnement. Ensuite, la commune aura jusqu'à la fin du mois d'octobre pour faire approuver le programme de base et le déposer à la Région. C'est au cours de ces dix mois que l'information, la concertation et la participation devront s'organiser.

Nous souhaitons, comme lors du contrat de quartier « Parvis-Morichar » encourager la participation des citoyens. Une enveloppe spécifique sera consacrée à un appel à projets « citoyens » et le secteur associatif sera également consulté et mobilisé.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « le logement touristique à Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende “de toeristische accommodatie op Sint-Gillis”

M. Marc Naether, conseiller communal – groupe MR : À Saint-Gilles, il y aurait – selon des estimations modestes – au moins 300 logements meublés qui sont mis en location pour de très courtes durées à des fins touristiques, via des plateformes comme Airbnb ou d'autres. Bien que certains de ces appartements soient en règle et respectent la législation, d'autres, et, à mon avis, la majorité d'entre eux, ne le sont pas.

Comme il y a très peu de contrôles et encore moins de sanctions, il est malheureusement souvent plus « attractif » pour les bailleurs de continuer à mettre illégalement ces logements en location touristique plutôt que de demander les permis nécessaires.

Selon vos estimations, combien de logements saint-gillois sont-ils concernés ?

Approximativement, combien d'entre eux disposent-ils des permis nécessaires (notamment permis d'urbanisme, permis de la Région, etc.)?

Quelle est la stratégie du Collège afin de limiter le nombre de logements mis en location uniquement pour de très courtes durées ? Quelles mesures de contrôle ont-elles déjà été prises ?

Ces mises en location touristique dépourvues des permis nécessaires représentent-elles un manque à gagner important pour la commune (taxes communales, centimes additionnels, IPP sur les revenus locatifs...) ?

Le Collège et le service d'urbanisme reçoivent-ils souvent de plaintes d'habitants concernant les nuisances provoquées par les logements touristiques avoisinants ?

Y a-t-il une concertation à ce sujet avec la Région ?

Avez-vous des contacts avec les grandes plateformes de location concernant la perception des taxes locales dues ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Nous ne sommes pas opposés au principe de l'Airbnb, pour autant que l'on reste dans son esprit d'origine et que la législation soit respectée : l'hébergeur doit être domicilié au lieu d'accueil et les locations ne peuvent excéder quatre mois par an.

Cependant, on le sait, cette législation est peu respectée et peu de logements mis en location touristique s'y conforment. Dans ce cas, nous sommes opposés à la formule car elle a pas mal d'effets pervers. D'une part, elle supprime du logement, alors que nous en avons besoin, et, d'autre part, elle exerce une pression immobilière et entraîne une augmentation des loyers. Elle est aussi facteur de nuisances, en particulier au niveau de la propreté – la plupart des touristes ignorent les jours de collecte des poubelles et les sortent n'importe quand. Elle détruit le lien social entre voisins, les co-proprétaires

ou les locataires voient débarquer des inconnus dans leur immeuble qui, parfois, font beaucoup de bruit, etc.

On connaît les désagréments que cela occasionne dans des villes comme Paris, Berlin ou Barcelone, où des quartiers entiers sont touchés par les locations touristiques de type Airbnb et le phénomène commence à atteindre certaines rues de Bruxelles-Ville. Nous n'en sommes pas encore là à Saint-Gilles mais nous le subissons aussi.

Selon des estimations que l'on trouve sur les sites de promoteurs immobiliers – signe que ce ne sont plus les particuliers qui accueillent mais des sociétés qui rachètent des parties d'immeuble ou des immeubles entiers et y rénovent des logements à cette fin –, il y aurait environ 300 logements de ce type sur le territoire communal. Il s'agit d'une évaluation grossière car, sauf à s'inscrire soi-même sur les plateformes, on ignore où ces locations se situent.

Selon la législation régionale, pour mettre un logement en location touristique, il faut obtenir une attestation de conformité urbanistique délivrée par la commune. La législation est entrée en vigueur en 2016 et, sur ces quatre ans, nous avons eu 97 demandes – 26, pour des hôtels ; 45, pour des hébergements touristiques chez l'habitant, et 26 concernaient des hébergements non conformes. Il y a donc 45 mises en location touristique agréées. On est loin des 300 estimées.

L'Inspection régionale chargée des Airbnb compte cinq personnes pour toute la Région bruxelloise. Elles n'arrivent donc pas à tout contrôler.

Cependant, si vous mettez un logement en location Airbnb à temps plein alors que vous n'y résidez pas, vous êtes en infraction et le service d'urbanisme est en droit de vous sanctionner car vous n'entrez plus dans la catégorie « hébergement touristique ». Dans ce cas, vous êtes obligé de demander un changement d'affectation pour être reconnu comme hôtel, ce qui est systématiquement refusé parce que le plan d'affectation régional interdit de remplacer du logement par des hôtels à Saint-Gilles. Ceci étant, c'est très difficile à contrôler. On ne peut s'en apercevoir qu'en cas de contrôle urbanistique.

En réalité, c'est au niveau régional qu'il faut renforcer le contrôle. Nous rencontrerons bientôt le cabinet du ministre-président dans la perspective de renforcer les échanges d'informations entre les communes et la Région, y compris sur la délivrance des certificats de conformité urbanistique.

Depuis que la compétence est devenue régionale, les taxes sur l'hébergement touristique sont prélevées par la Région qui les rétrocède aux communes. Nous n'avons donc aucune marge de manœuvre sur la taxation.

Je cède la parole à Mme Marcus qui souhaitait intervenir sur le sujet.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Ces locations touristiques de courte durée sont préoccupantes pour le logement à Saint-Gilles. Depuis près de 40 ans, nous menons une politique du logement volontariste. En créant la Régie foncière, nous souhaitons revitaliser les quartiers,

réguler les loyers en permettant à des ménages, et des familles monoparentales, d'avoir accès à des logements stables et confortables un peu partout dans la commune.

On s'aperçoit aujourd'hui que la politique foncière communale va devoir intégrer une revitalisation d'un autre ordre. Il ne s'agirait plus de rénover des quartiers où il y avait eu moins d'investissements et qui comptaient moins de logements de qualité, il faudrait maintenant acquérir des bâtiments fort chers dans le haut de la commune pour y maintenir une ambiance de quartier. Dans certaines rues du haut de Saint-Gilles, le nombre de Airbnb commence à être significatif. Alors que, dans cette partie du territoire, les prix des maisons sont déjà élevés, ils ont encore tendance à augmenter puisque l'offre locative se fait rare. Nous en discuterons avec le ministre-président mais je compte aussi aborder la question avec la secrétaire d'État au Logement pour que cet aspect du problème soit pris en considération.

Tous les partenaires communaux mobilisés sur cette question – Régie, Foyer du Sud, AIS – croulent sous les demandes de logement et j'estime que nous devons réagir avec fermeté. Je ne suis pas du tout opposée à l'Airbnb qui est une belle initiative pour autant que cela permet à certains petits propriétaires occupants de bénéficier de ressources complémentaires, je n'y vois pas d'inconvénients. Mais on ne peut laisser le privé détruire les ambiances des quartiers et les transformer progressivement en désert.

J'espère qu'au cours de cette législature nous trouverons, avec le service de l'urbanisme et celui des finances, la stratégie à adopter.

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Comme vous le savez, le service des Finances compte un certain nombre d'agents de contrôle qui parcourent le territoire communal dans le cadre, notamment, de la taxation sur les immeubles inoccupés.

Avec nos services juridique et financier, nous sommes en train de réfléchir à des solutions, en concertation avec les communes de la première couronne, confrontées, elles aussi, à ce phénomène de termitière qui voit les logements échapper aux personnes qui souhaitent légitimement habiter dans le centre-ville au profit de formules plus rentables pour leurs propriétaires mais moins viables pour la santé de notre commune.

Nous étudions comment le levier fiscal pourrait contribuer à réguler ce phénomène.

Mme Marcus vient de signaler que, dans l'accord relatif à la *citytax* que nous avons avec la Région, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons mais nous disposons néanmoins de quelques instruments. J'espère revenir bientôt vers vous avec des propositions concertées avec les autres communes.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je vais certainement revenir dans quelques mois pour connaître les résultats des différents contacts annoncés.

Par contre, il n'a pas été répondu à ma question sur les éventuelles plaintes d'habitants reçues par le service d'urbanisme.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Nous en avons reçu quelques-unes mais ce n'est pas fréquent. Il s'agit souvent de personnes qui habitent dans un immeuble où il y a des locations en Airbnb. Elles se plaignent des allées et venues de gens qu'elles n'ont jamais vus et croisent dans les communs, ou des poubelles qui sont sorties au mauvais moment, parfois aussi du tapage nocturne ou du bruit des valises à roulettes, phénomène « Airbnb » typique.

Mondelinge vraag van Mevrouw Lesia Radelicki, gemeenteraadslid, betreffende “besparingen in socioculturele sector”

Question orale de Mme Lesia Radelicki, conseillère communale, concernant « les économies dans le secteur socio-culturel »

Mme Lesia Radelicki, gemeenteraadslid – Groepsleider LB : De voorbije weken hebben we de mensen van de socio-culturele en kunstensector de straten zien opgaan uit woedde en onbegrip over de aangekondigde besparingen van de Vlaamse regering die de culturele sector hard zal treffen. Brussel wordt bovendien nog een keer dubbe getroffen want ook het Brusselfonds moet een pak middelen inleveren. Dit is niet alleen een mokerslag voor de sector maar ook voor projecten die vooruitgang en ontwikkeling van alle burgers bevordert.

De besparingen vanuit de Vlaamse regering, zullen een grote impact hebben op de werking van de socio-culturele en kunstensector in het Brussels Gewest en dus ook in Sint-Gillis. Denk maar aan de middelen voor de Nederlandstalige bibliotheek, voor de Bredeschoolwerking, voor het lokaal cultuurbeleid en voor andere projecten zoals de kunstewerkplaats.

De Vlaamse Regering kondigde concreet een lineaire besparing aan van 6% voor alle socio-culturele en kunstenuorganisaties en subsidies en 60% besparingen voor de projecten. Dat laatste is een doodsteek voor veel projecten en voor een culturele dynamiek.

Wat is de precieze impact is voor Sint-Gillis. En hoe de Gemeente Sint-Gillis, en meer bepaald de Schepen van Nederlandstalige aangelegenheden dit inschat en wil aanpakken om ervoor te zorgen dat de socio-culturele en kunstensector en het netwerk dit kan overleven en de bestaande dynamiek kan behouden blijven, zeker op het moment dat we het nieuwe cultuurbeleidplan 2020-2025 goedkeuren?

M. Jos Raymenants, schepen voor Jeugd – Ecolo-Groen : Het is pijnlijk om op het bij de voorstelling van het cultuurbeleidsplan te moeten hebben over besparingen in de cultuursector. Want het wordt intussen duidelijk dat deze Vlaamse regering de Brusselse niet is. In plaats van de culturele meerwaarde van onze hoofdstad te erkennen, lijkt het erop dat deze Vlaamse regering Brussel loslaat. In Sint-Gillis beschouwen we cultuur als een meerwaarde voor het samenleven in diversiteit en als een hefboom voor dialoog tussen gemeenschappen. Want het kan geen kwaad om dat nog eens in de verf te zetten. Onze gemeente heeft een hart voor cultuur en omgekeerd houden kunstenaars van Sint-Gillis.

Voorlopig is het moeilijk om de exacte impact van de vooropgestelde besparingen van de Vlaamse regering op het lokale cultuurbeleid in Sint-Gillis in te schatten. We gaan voorlopig uit van de cijfers die in de media circuleren (Bruzz). Vlaanderen bespaart 6 procent op het geld dat de Vlaamse gemeenschapscommissie (VGC) uit de pot Stedenbeleid krijgt. Dat is goed voor een besparing van

ruim 5 miljoen euro over de legislatuur. Naast de reguliere besparing van 6 procent op subsidies, die ook in Vlaanderen geldt, haalt de regering ook nog eens 2,6 miljoen euro uit het Brusselfonds. Dit staat in schril contrast met de situatie in Vlaanderen, waar alle steden 3,5% extra krijgen uit het Stedenfonds. Zo krijgt de stad Antwerpen liefst 350 miljoen euro extra. Maar ook Vlaamse randgemeenten (zoals Denderleeuw, Geraardsbergen, Ninove en Zottegem) krijgen meer middelen, terwijl op de bijdrage aan de Brusselaars wordt stevig bespaard.

Een navraag bij het Vlaams Departement van Cultuur leert dat bovenstaande cijfers voorlopig worden bevestigd: namelijk een lineaire besparing van 6% op werkingsmiddelen en 60% voor projectsubsidies. De besparing op werkingsmiddelen is problematisch voor onze gemeente want dat betekent dat er minder subsidies zullen zijn voor de uitvoering van het lokaal cultuurbeleid. De daling van projectsubsidies zullen als gevolg hebben dat organisaties zoals Citylab en de kunstenwerkplaats het met maar liefst 60% minder moeten doen. Dat betekent minder nieuwe voorstellingen en dus een verarming van het podiumaanbod. Ook de jaarwerkingssubsidie amateurkunsten en sociaal-cultureel zijn onderhevig aan de besparingen en zullen dus ook het Nederlandstalige verenigingsleven pijn doen.

Als we dat vertalen in concrete cijfers dan zal dat bijna 11.000 euro minder budget betekenen voor het lokaal cultuurbeleid en de bibliotheek (op een budget van bijna 212.000 euro). Bij een eerdere besparingsronde in het verleden op de werkingsmiddelen vanuit Vlaanderen (5%) heeft de VGC beslist dit verschil zelf bij te passen. Het is voorlopig onduidelijk of dit ook bij deze besparingsronde een optie is. Als dat niet zo is dan zullen we intern moeten bekijken of en hoe dat verschil kan worden opgevangen. Een piste zou kunnen zijn om de samenwerking tussen de Nederlands- en Franstalige cultuurdienst nog te versterken (bijvoorbeeld door het harmoniseren van subsidiereglementen of gedeeld gebruik van infrastructuur). Meer duidelijkheid over de begrotingscijfers en hun concrete impact zou in de loop van december worden vrijgegeven door de administratie in het Vlaams parlement.

Op donderdag 28/11 komt de Commissie Cultuur, Jeugd, Sport en Media van het Vlaams Parlement opnieuw samen om zich te buigen over de aangekondigde besparingen en de uitgavenbegroting voor het beleidsveld Cultuur. Aangezien de besprekingen tot dan on hold staan, kunnen we op dit moment geen nieuwe informatie over de werkingssubsidies 2020 bekendmaken. We volgen uiteraard alles op de voet. Het verslag van de vorige commissievergadering (14/11), waarin de beleidsnota Cultuur werd toegelicht, vind je op de website van het Vlaams Parlement.

Mme Lesia Radelicki, gemeenteraadslid – Groepsleider LB : Bedankt voor dit uitgebreide antwoord. We komen hierop terug wanneer de vooruitzichten duidelijker zijn

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je voulais annoncer une bonne nouvelle. Hier, au parlement flamand, grâce à une motion Groen-sp.a-PVDA et à une semaine de

mobilisation, nous avons réussi à bloquer une mesure du gouvernement libéral-nationaliste de Jan Jambon. Le gouvernement flamand déploie son agenda le plus réactionnaire et s'attaque en priorité à la culture mais aussi aux associations « ethnocentristes » pour reprendre sa terminologie.

C'est une première victoire et je suis certain qu'à l'avenir nous nous rejoindrons encore sur ces sujets.

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « les illuminations de fin d'année dans les rues de la commune »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende “de eindejaarsverlichtingen in de straten van de gemeente”

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Saint-Gilles a la réputation d'être une commune où les illuminations dans les rues marquant les fêtes de fin d'année sont particulièrement présentes.

Ces fêtes arrivant à grand pas, nous aimerions savoir dans quelles rues ou sections de rue ces illuminations festives sont prévues ?

Les commerçants et leurs associations ont-ils été consultés sur ces choix ?

Le nombre de rues concernées est-il constant ? S'il a diminué, pour quelle raison ?

Quel est le budget prévu ?

Il semblerait qu'une partie des installations électriques destinées à ces illuminations ne soient plus aux normes ? Qu'en est-il exactement ? Qu'est-il prévu pour y remédier et, le cas échéant, dans quels délais ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Les illuminations seront placées : chaussée de Waterloo, chaussée de Charleroi, chaussée d'Alseberg, rue Hôtel des Monnaies, place Dillens, rue de Moscou, rue du Fort, avenue Volders, place de Bethléem, au carrefour Forest-Perche et au Parvis. Un sapin sera posé place Van Meenen.

D'autres illuminations sont installées par visit.brussels au goulet de l'avenue Louise, à la chaussée de Charleroi, ainsi que dans les sections piétonnes des rues Stas, Jourdan et Dejonckere.

À l'origine, ces illuminations étaient organisées en collaboration avec les associations de commerçants qui assumaient une partie des frais. Mais, depuis près de vingt ans, elles sont entièrement prises en charge par la commune. Il n'y a donc pas eu de travail collaboratif avec les commerçants pour décider des endroits où placer les illuminations.

Depuis quelques années, nous diminuons progressivement le nombre de dispositifs pour les recentrer sur les noyaux commerciaux dans un but de rationalisation, de réduction des coûts financiers et énergétiques. En outre, ils sont tous équipés de lampes led.

Nous prévoyons de revoir totalement la structure actuelle et de concentrer les illuminations sur quelques pôles. À cette fin, nous examinerons comment associer les commerçants et les habitants.

Le budget actuel s'élève à 70.000 euros.

Enfin, les installations, câblages, fixations, boîtiers sont contrôlés annuellement et renouvelés si nécessaire par la firme adjudicataire spécialisée en matériel électrique.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Cohésion sociale – LB : Comme beaucoup d'entre vous, j'ai été longtemps un adepte de l'opération « Scintillement » organisée par M. Debouverie.

J'ai eu envie de relancer cette opération en lui donnant une nouvelle dynamique. Dans cette perspective, j'ai proposé aux associations locales de cohésion sociale de célébrer le solstice d'hiver et de faire une fête des Lumières.

J'ai eu des contacts avec certains commerçants et initiateurs de « Fort en fête » ou « Fort ensemble » et il y a aura des illuminations, rue du Fort, le 12 décembre.

Écoles et Associations de parents sont invitées à participer à la fête des Lumières qui aura lieu le 20 décembre, place de Bethléem. Je donne donc rendez-vous à tout le monde ce jour-là pour fêter le retour de la lumière en plein cœur de l'hiver.

Enfin, sachez qu'à l'occasion du Bright Brussels Festival, organisé par visit.brussels du 13 au 16 février 2020, il y aura une projection vidéo (*mapping*) sur la Porte de Hal pour célébrer les 500 ans de la naissance de Breughel.

Question orale de Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale, concernant « les sanctions déjà prises ou à prendre sur les dépôts anarchiques de trottinettes et autres engins de mobilité douce »

Mondelinge vraag van Mevrouw Victoria de Vigneral, gemeenteraadslid, betreffende “reeds genomen of nog te nemen sancties op anarchisch parkeren van auropeds en andere zachte mobiliteitsmiddelen”

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : La commune d'Etterbeek a pris une décision très ferme concernant le sort des trottinettes mal stationnées, puisqu'elles se retrouveront à la fourrière. De même, des amendes majorées seront infligées aux utilisateurs qui mettront en danger leurs passagers ou les piétons. Au début de l'engouement pour ces nouveaux moyens de transport, Saint-Gilles en était particulièrement envahie ; aujourd'hui, les choses semblent s'être calmées.

Des mesures ont-elles été prises (outre les discussions avec les principaux opérateurs) pour canaliser le phénomène ?

Pensez-vous que la situation à Saint-Gilles justifierait de telles mesures ?

Les zones de stationnement pour trottinettes dessinées au sol ont-elles le succès espéré ?

La commune pousse-t-elle la Région vers une harmonisation du règlement en la matière ? Il serait dommage pour les utilisateurs que les acteurs économiques désertent certaines communes et d'autres pas.

On apprenait également cette semaine qu'un règlement visant à limiter les zones de stationnement des trottinettes et autres engins électriques voté à Saint Josse a été mis à mal par le Conseil d'État. Cette commune dit travailler à une ordonnance de police fondée sur la sécurité des autres usagers de l'espace public.

Envisage-t-on quelque chose d'analogue à Saint-Gilles pour assurer la sécurité des usagers ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : J'ai déjà répondu à une question similaire avant les vacances d'été pour expliquer que le problème dépend d'une législation régionale sur le cyclo-partage en libre-service. L'ordonnance, qui date de 2018, ne concerne donc pas seulement les trottinettes mais aussi les vélos et les scooters. Son adoption a été suivie d'un arrêté qui oblige, depuis le 1^{er} septembre 2019, tous les opérateurs à avoir une licence pour opérer sur le territoire bruxellois. Il prévoit également des sanctions à l'égard des contrevenants et contient des dispositions sur l'enlèvement des trottinettes. L'ordonnance s'applique à l'ensemble de la région bruxelloise et, en principe, les communes n'ont pas à adopter de réglementation supplémentaire. Pour la sécurité, les règlements de police suffisent.

La Région a introduit un recours contre la commune de St Josse qui a interdit, pratiquement sur tout son territoire, les trottinettes, les vélos électriques et les scooters en libre-service. Le Conseil d'État a donné raison à la Région car la commune ne peut pas s'opposer au règlement régional.

Saint-Gilles ne va certainement pas suivre St Josse et s'engager sur cette voie. Nous sommes favorables aux modes de déplacement doux mais pas à n'importe quel prix. Et, à la demande de la Région qui a consulté les communes, nous avons fixé des zones où nous ne voulons pas que ces différents engins soient garés. Il s'agit essentiellement des parcs – les jardins Delavelaye, le parc Pierre Paulus et le parc Germeau.

On regrette cependant que le périmètre « Unesco », autour du musée Horta, n'ait pas été repris. On ignore pourquoi. Comme toutes les zones Unesco – la Grand-Place, par exemple –, ce périmètre doit être protégé et les véhicules ne peuvent s'y garer.

La Région est chargée de communiquer aux opérateurs les zones interdites pour qu'ils l'intègrent dans le GPS des engins. Si l'utilisateur gare sa trottinette à un endroit interdit, le compteur continue à tourner, il continue à payer et la trottinette émet un son.

Par ailleurs, la Région va développer des zones-test où concentrer les trottinettes et les vélos. Elles seront communiquées aux opérateurs. On a demandé à en faire partie et on attend la réponse.

Dans l'intervalle, nous avons défini une première zone de parking, au pied de la place Marie Janson, pratiquement en face du café de l'Union. Elle commence à être utilisée par les opérateurs et les usagers. Cela a pris un peu de temps. On prévoit également de tracer ces parkings pour trottinettes et vélos, dès qu'il fera beau, à l'entrée des stations de métro Horta, Hôtel des Monnaies et Porte de Hall. Ce sont des liens intermodaux : les gens déposent leur trottinette pour prendre le tram ou le métro. Dès que toutes ces zones seront peintes, on informera tous les opérateurs pour qu'ils puissent y garer de manière prioritaire leurs vélos, trottinettes et scooters. Nous espérons qu'à l'avenir ils les concentrent à ces endroits et non autour des stations de métro ou en plein milieu du Parvis, ce qui pose pas mal de problèmes aux maraîchers quand ils arrivent tôt le matin.

La situation est en effet un peu moins anarchique aujourd'hui. Évidemment, c'est l'hiver, donc les gens ont moins recours à ces engins mais l'effet de mode tend aussi à s'estomper. De plus, il y a moins d'opérateurs qu'auparavant.

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : On a beaucoup parlé du stationnement de ces véhicules de cyclo-partage qui, en effet, est un vrai problème mais peu de la sécurité des piétons.

On sécurise les passages pour piétons, c'est une bonne chose mais, dans ce cas au moins, les piétons peuvent regarder à gauche et à droite pour s'assurer que la traversée est sûre. En revanche, marcher sur un trottoir et que, tout à coup, une trottinette ou un vélo arrive dans votre dos, c'est très déstabilisant surtout pour les personnes un peu âgées ou celles qui ont peu d'équilibre.

Certaines communes ont mis en place des moyens de répression pour éviter cela. Certes, il y a un code de la route mais le rôle de la commune n'est-il pas de sécuriser aussi les piétons sur leur propre espace ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous aurons à débattre bientôt du nouveau règlement de police. On ignore souvent qu'il nous permet déjà – et nous permettra davantage – d'agir quand des trottinettes sont abandonnées sur les trottoirs. Cela s'appelle l'entrave à la circulation et, notamment, à la circulation des piétons.

Le nouveau règlement de police constitue une arme très précieuse. Il nous permettra, dans certaines circonstances, de verbaliser et donc aussi de sensibiliser les opérateurs à la responsabilité de leurs clients. Nous aurons donc ce débat à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement de police.